

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/11/19-4/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022878-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

**OBJET :** Avenant 4 relatif aux actions d'insertion socioprofessionnelle pour 2022.

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, le Département a lancé le 18 juin 2018 un appel à projets pour la mise en œuvre d'actions à finalité d'insertion professionnelle directe et d'actions « Levée des freins » dans un parcours d'accès à l'emploi.

Quatre structures ont été retenues lors de la Commission permanente du 3 décembre 2018 et les subventions attribuées sont financées en partie sur le budget insertion du Département et en partie par le Fonds social européen (FSE).

L'appel à projets, lancé pour une durée d'un an, prévoyait la possibilité d'une reconduction des actions par voie d'avenant. Deux premiers avenants ont prolongé leur mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2021.

Afin de poursuivre les actions engagées et dans un contexte où le programme FSE est arrivé à échéance en 2020, il est proposé d'approuver les avenants aux conventions départementales initiales prolongeant la durée de réalisation des actions jusqu'au 31 décembre 2022, pour un montant de 503 069,16 € qui correspond au budget total des actions.

Trois actions seraient ainsi prolongées et sont détaillées dans le présent rapport. La dernière portée par l'association AMANA ne peut être reconduite du fait des difficultés de l'association qui n'est plus en mesure d'assurer l'action dans les conditions prévues initialement.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 01 juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2009-716 du 18 juin 2009 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/05 en date du 3 décembre 2018 approuvant les conventions relatives aux actions d'insertion professionnelle avec les structures retenues,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° xx/01 en date du 19 novembre 2021, approuvant la décision modificative du budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures, dont les noms figurent en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention d'un montant total de 503 069,16 € au titre de l'année 2022. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental de l'année 2021 :

- sur l'opération "actions d'insertion socioprofessionnelle"  
de l'action intitulée "dispositifs d'insertion " .....503 069,16 €.

Article 2 : d'approuver les projets d'avenant à la convention à conclure avec les structures visées à l'article 1 ci-dessus, tels que joint en annexes de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les avenants au nom du Département.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne